



Assemblée générale

Distr. générale
16 avril 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 146 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédit ouvert pour 2011/12	68 512 500 dollars
Dépenses de 2011/12	64 253 200 dollars
Solde inutilisé de 2011/12	4 259 300 dollars
Crédit ouvert pour 2012/13	68 627 200 dollars
Montant estimatif des dépenses de 2012/13 ^a	68 526 600 dollars
Montant prévu du solde inutilisé de 2012/13	100 400 dollars
Projet de budget du Secrétaire général pour 2013/14	68 886 000 dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2013/14	68 517 400 dollars

^a Montant estimatif au 31 janvier 2013.



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, au paragraphe 47, la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutirait à réduire de 368 600 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (BSLB) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014.

2. Dans le cadre de son examen du budget de la Base de soutien logistique, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des éclaircissements et des compléments d'information et lui ont adressé en dernier lieu des réponses écrites, qu'il a reçues le 2 avril 2013. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés ou consultés à titre de référence est donnée à la fin du présent rapport.

3. Les propositions du Secrétaire général relatives à la Base de soutien logistique pour 2013/14 devraient être examinées en parallèle avec son troisième rapport annuel sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions, présenté en application de la résolution 64/269 de l'Assemblée générale (voir A/67/633 et A/67/723, annexe I), et avec les observations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes à l'issue de l'audit qu'il a réalisé de la stratégie globale d'appui aux missions (voir A/67/5 (Vol. II), chap. II). Les observations détaillées et recommandations du Comité consultatif relatives aux conclusions du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix, notamment la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions, figurent dans ses rapports correspondants (A/67/782 et A/67/780, respectivement).

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

4. Par sa résolution 65/291, l'Assemblée générale a ouvert, aux fins du fonctionnement de la BSLB pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, un crédit d'un montant brut de 68 512 500 dollars (montant net : 62 262 600 dollars). Le montant intégral de ce crédit a été mis en recouvrement auprès des États Membres. Le montant brut des dépenses de l'exercice s'est établi à 64 253 200 dollars (montant net : 58 364 200 dollars), soit un solde inutilisé d'un montant brut de 4 259 300 dollars (montant net : 3 898 400 dollars), ce qui représente 6,2 % du montant brut du crédit ouvert. Une analyse détaillée des écarts est présentée dans la section IV du rapport correspondant sur l'exécution du budget (A/67/582).

5. Une sous-utilisation des crédits a été observée notamment aux rubriques suivantes :

a) Installations et infrastructures (1 537 700 dollars, soit 18,2 %) et informatique (1 152 900 dollars, soit 14,7 %), ce qui s'explique surtout par le report du projet d'installation d'un système d'alimentation dynamique sans interruption en raison des retards intervenus dans la procédure d'achat;

b) Personnel recruté sur le plan national (1 104 000 dollars, soit 5,3 %), ce qui s'explique par des dépenses communes de personnel effectives inférieures aux prévisions.

6. Ces économies ont été en partie contrebalancées par un dépassement de crédits au titre des dépenses communes de personnel pour le personnel recruté sur le plan international (117 200 dollars, soit 0,6 %), ce qui s'explique surtout par les dépenses engagées au titre des voyages effectués lors d'un recrutement et au versement d'une prime d'affectation au personnel recruté sur le plan international.

7. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le retard dans la mise en œuvre du projet d'installation d'un système d'alimentation dynamique sans interruption était dû au fait que les négociations se poursuivaient avec le fournisseur à propos des arrangements contractuels relatifs à l'assurance responsabilité civile. Le Bureau des affaires juridiques, qui était saisi de la question, devait rendre un avis. Les négociations avec le fournisseur n'étaient toujours pas terminées. Le Comité consultatif a reçu l'assurance que l'existence d'un solde inutilisé pour l'exercice 2011/12 s'expliquait essentiellement par les retards enregistrés dans la passation du marché et non par une surestimation des crédits.

8. On trouvera à la section IV ci-après, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

III. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2013, le montant brut des dépenses engagées au titre de l'exercice 2012/13 s'élevait à 36 467 800 dollars, contre des crédits s'élevant, en chiffres bruts, à 68 627 000 dollars. Sur l'ensemble de l'exercice, le total des dépenses devrait atteindre 68 526 600 dollars, laissant un crédit inutilisé de 100 400 dollars. Au 19 février 2013, le solde de trésorerie, y compris une réserve opérationnelle de trois mois, d'un montant de 17 157 000 dollars, était de 85 300 000 dollars (y compris des fonds en espèces réservés pour les stocks stratégiques pour déploiement rapide).

10. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2013, les chiffres de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 concernant l'occupation des postes de la BSLB s'établissaient comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé^a</i>	<i>Effectif prévu</i>	<i>Effectif réel (pourcentage)</i>	<i>Taux de vacance</i>
Postes				
Personnel recruté sur le plan international	130	130	109	16,2
Personnel recruté sur le plan national	287	287	265	7,7
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)				
Personnel recruté sur le plan national	6	6	5	16,7

^a Niveau le plus élevé de l'exercice.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

A. Objectifs et résultats attendus

11. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le budget de la BSLB pour 2013/14 (A/67/722), la Base a pour objectif de veiller à ce que les opérations de paix se déroulent de façon efficace et rationnelle. Elle doit fournir des produits dans les domaines d'activité suivants : services d'appui, logistique, services informatiques et communications. Se fondant sur les renseignements relatifs aux partenariats et à la coordination des équipes de pays présentés dans les paragraphes 37 à 39 du rapport, le Comité consultatif constate que la Base de soutien logistique fournit des services de télécommunications à d'autres organismes des Nations Unies et collabore avec le Programme alimentaire mondial, moyennant une participation aux coûts, dans des domaines tels que les transports aériens et les services médicaux. Le Comité consultatif constate en outre que la BSLB continue d'apporter son appui à des missions politiques spéciales (voir par. 57 à 61 du présent rapport). Le Comité consultatif a été informé d'autre part que le Chef du Service de l'informatique et des communications au centre de communications secondaire actif, situé à Valence (Espagne), relève du Directeur de la Base de soutien logistique et que celle-ci est également responsable de l'entretien et de la maintenance de ce centre. Le Comité consultatif note qu'il est indiqué au paragraphe 36 de ce rapport que le Bureau régional de la sécurité aérienne continuera d'assurer le contrôle de la sécurité aérienne pour la BSLB, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

Unités hébergées

12. Trois unités, comportant 51 postes, continueront d'être hébergées à la Base de soutien logistique, à savoir la Force de police permanente (40 postes), le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires (6 postes) et le Service intégré de formation (5 postes) (voir A/67/722, par. 31 à 35, et A/67/582, par. 15 à 18). Le Comité consultatif a été informé que ces unités hébergées continueraient à faire rapport aux bureaux du Siège dont elles relèvent, au Département des opérations de maintien de la paix.

Conversion de la Base de soutien logistique en Centre de services mondial

13. Le Comité consultatif rappelle que dans son rapport initial sur la stratégie globale d'appui aux missions (A/64/633), le Secrétaire général a proposé de mettre à profit les investissements déjà réalisés et de convertir la Base de soutien logistique en un centre de services mondial. Outre ses tâches habituelles (entretien des stocks stratégiques pour déploiement rapide, logistique, services d'appui dans les domaines de l'informatique et des communications ainsi que de la formation, et unités hébergées), les activités de la BSLB seraient élargies pour répondre à deux objectifs principaux : a) héberger des centres d'appui dont les effectifs seraient chargés de fournir des services d'appui quotidiens aux missions dans les domaines administratif et budgétaire et en matière de gestion financière; et b) offrir des modules prédéfinis pour les biens et services, au niveau mondial, afin de permettre un déploiement

rapide¹. Dans ce rapport, le Secrétaire général a également proposé d'examiner la composition des stocks stratégiques pour déploiement rapide afin de transformer certaines fonctions en modules de gammes de services et de mieux soutenir le déploiement des contingents et des forces de police (voir A/64/633, par. 65 à 70). Donnant suite à l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 64/269, la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions a débuté en juillet 2010 et s'étalera sur une période de cinq ans.

14. Au paragraphe 9 de son rapport sur le budget de la Base de soutien logistique pour l'exercice 2011/12 (A/65/760), le Secrétaire général a décrit un plan en trois étapes aux fins de la conversion de la BSLB en Centre de services mondial, dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions, selon le calendrier énoncé à l'annexe II du rapport correspondant du Comité consultatif (A/65/743/Add.12). Le plan se présente comme suit : la phase I (exercice 2011/12) visait à regrouper et à rationaliser les capacités et fonctions d'appui des trois services de la BSLB (logistique, communications et informatique, et services d'appui) en prévision de l'intégration des fonctions administratives, principalement pour ce qui est de l'administration du personnel, des finances et du budget; la phase II (exercice 2012/13) concerne le transfert de la gestion des stocks stratégiques pour déploiement rapide, la gestion des biens et des stocks au niveau mondial et l'amélioration de l'ensemble de la chaîne logistique mondiale, notamment par l'adoption de systèmes d'entreposage centralisés; la phase III (exercice 2013/14) concerne la prestation de services d'appui sous forme de modules et de gammes de services en vue de répondre aux besoins d'appui des missions tout au long de leur mandat. L'idée était que le Siège continuerait à donner des orientations stratégiques, à exercer un contrôle et à prendre les décisions de principe, alors que le Centre de services mondial exercerait la majorité des fonctions opérationnelles et administratives traditionnelles. Les effectifs nécessaires pour assurer les nouvelles fonctions du Centre mondial de services seraient constitués par la réaffectation de fonctionnaires du Département de l'appui aux missions (Siège).

Modules et gammes de service prédéfinis

15. Dans le projet de budget pour 2011/12 (voir A/65/760), le Secrétaire général a proposé que, dans le cadre de la phase I du programme d'organisation en modules, soit conçu et mis en place un camp de 200 personnes à partir des stocks stratégiques pour déploiement rapide existants. Il comporterait des installations d'hébergement, une unité médicale, des moyens informatiques et télématiques, un système de défense du périmètre pouvant être déployé rapidement, un système de traitement des eaux, un système de gestion des déchets, des systèmes énergétiques, ainsi qu'une permanence technique pour apporter une assistance dans divers domaines. Dans son rapport suivant sur le budget de la BSLB pour 2012/13 (A/66/724), le Secrétaire général a énoncé un plan quinquennal pour la mise en œuvre du programme d'organisation en modules, comportant notamment la mise au point de modules de service pour un camp de taille moyenne de 200 personnes, une base de grande taille de 1 000 personnes, un avant-poste de 50 personnes, des kits d'expédition adaptables en dimension pour un camp préparatoire, une base logistique et une base

¹ Par exemple, la nécessité d'assurer des conditions de vie et de travail appropriées et sans danger serait considérée comme une « gamme de services », par opposition à une série de services discrets (allocation du budget d'un projet, achats, conception technique, main-d'œuvre, etc.), qui exigent une intégration au niveau de la mission et de son personnel.

aérienne, correspondant aux besoins fonctionnels d'un petit aérodrome. Pour ce qui est de l'exercice 2013/14, le Secrétaire général compte que les activités seront axées sur la mise en place d'un service de gestion de la chaîne logistique et la prestation d'une gamme complète de services et de modules d'appui destinés à répondre aux besoins des missions tout au long de leur mandat (voir A/67/722, par. 3).

16. Des précisions sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du camp de 200 personnes ont été apportées par le Secrétaire général dans son précédent rapport sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions (A/66/591) et aux paragraphes 223 à 228 du rapport correspondant du Comité consultatif (A/66/718). Dans son rapport sur le projet de budget pour 2013/14, le Secrétaire général indique que le Centre de services mondial a constitué un portefeuille de services, de biens, de modules et de compétences techniques, décrit dans un catalogue détaillé qui est à la disposition des missions, et que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies peuvent utiliser moyennant remboursement des coûts. D'après les informations qui sont présentées dans le tableau A.7 de l'annexe I au rapport du Secrétaire général sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/67/723), le Comité consultatif note que les progrès ci-après ont été réalisés au cours de l'exercice 2011/12 en ce qui concerne l'organisation en modules : 3 camps organisés en modules (1 camp de 1 000 personnes et 2 de 850 personnes) ont été déployés pour appuyer les contingents de la Mission de l'Union africaine en Somalie; la conception de l'organisation en modules de camps de 1 000, 200 ou 50 personnes a été menée à bien; les équipes d'appui aux missions ont répondu aux demandes de services de 12 missions dans les domaines logistique et administratif et dans le domaine de l'informatique et des communications; et la composition des stocks stratégiques pour déploiement rapide a été revue, ce qui est la première de plusieurs adaptations au volet relatif à l'organisation en modules de la stratégie globale d'appui aux missions.

17. En ce qui concerne l'exercice 2012/13, le Secrétaire général indique que les activités entreprises au titre du programme d'organisation en modules ont porté essentiellement sur le transfert de la gestion des stocks stratégiques pour déploiement rapide et sur la gestion des biens et des stocks au niveau mondial (voir A/67/722). Le Comité consultatif note que la Base de soutien logistique a commencé à établir un système d'entreposage centralisé qui concerne notamment les entrepôts du Service de l'informatique et des communications. Une fois mis en place, le système d'entreposage centralisé permettra, entre autres gains d'efficacité, de mieux utiliser l'espace, de réduire les niveaux de stocks, d'améliorer la rotation des stocks et de tirer davantage parti des ressources humaines disponibles. **Le Comité consultatif se félicite des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme d'organisation en modules.**

18. Dans son précédent rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations (A/66/718), le Comité consultatif a recommandé que le Secrétaire général soit prié de préciser les indicateurs de résultats, les objectifs à atteindre et les niveaux de référence pour le volet relatif à l'organisation en modules, et de rendre compte plus précisément de la totalité des coûts se rapportant au programme d'organisation en modules. **Tout en notant les progrès réalisés dans la mise au point d'un cadre de gestion des résultats pour le volet relatif à l'organisation en modules, le Comité consultatif est d'avis qu'il faut le perfectionner et réitérer ses précédentes recommandations.** Le Comité consultatif observe également que le Comité des commissaires aux comptes a noté que la mise en œuvre des projets de

création de modules accusait des retards du fait de déficiences dans la planification des projets et du suivi de leur avancement par rapport au calendrier établi pour le programme d'organisation en modules (voir A/67/5 (Vol. II), chap. II, par. 221 à 224).

19. Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général a dit son intention d'améliorer l'ensemble de la chaîne logistique mondiale dans le cadre du programme d'organisation en modules au stade de la phase II de la conversion de la BSLB en Centre de services mondial (voir par. 14 du présent rapport). Dans son rapport d'ensemble sur les opérations de maintien de la paix, le Secrétaire général a fait savoir que pendant l'exercice 2011/12, le Département de l'appui aux missions s'était attaché à mettre au point un concept de chaîne logistique qui définisse les moyens qui permettraient au Département de surmonter les difficultés qui l'empêchaient de fournir un appui opérationnel rapide avec la souplesse voulue. Concrètement, la mise en œuvre de la gestion de la chaîne logistique permettra au Secrétariat de mieux discerner et anticiper les besoins des clients, de parfaire son dispositif d'approvisionnement en matériel et en services, d'améliorer la gestion des biens à l'échelle mondiale, d'optimiser le transport des cargaisons et du fret au départ de locaux centralisés, d'aider les missions et de les accompagner jusqu'au bout en veillant à ce que leur liquidation se fasse dans de bonnes conditions de même que les cessions. Le Secrétaire général a souligné d'autre part que le concept de chaîne logistique avait été conçu par une équipe pluridisciplinaire de parties prenantes et avait été validé par le Département de l'appui aux missions et par l'équipe Umoja. Le Comité consultatif note que la chaîne logistique mondiale sera gérée en étroite concertation avec la Division des achats du Département de la gestion au Siège (voir A/67/633, par. 15, et A/67/723, annexe I, par. 24). Le Comité consultatif examine plus avant la question de la gestion de la chaîne logistique dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/67/780).

Transfert de fonctions entre le Siège et la Base de soutien logistique

20. Dans le cadre de l'exercice de conversion, l'Assemblée générale a approuvé, par sa résolution 65/291, le transfert en 2011/12 des quatre fonctions ou groupes ci-après, comprenant en tout huit postes, entre le Département de l'appui aux missions au Siège et le Centre de services mondial : gestion des biens relatifs à l'informatique et aux communications; appui technique aux systèmes financiers; traitement des indemnités pour frais d'études pour les missions autres que celles se trouvant en Afrique; et gestion des marchés relatifs aux missions. Au cours de l'exercice suivant, l'Assemblée a autorisé, par sa résolution 66/266, le transfert de quatre autres fonctions, correspondant à 23 postes, entre la Division du soutien logistique du Département de l'appui aux missions et le Centre de services mondial concernant la gestion des biens et du matériel pour la prestation de services de génie, le transport de surface et les approvisionnements, le soutien aux opérations, la gestion des stocks stratégiques pour déploiement rapide et la liquidation des missions. Le Secrétaire général explique que le transfert de fonctions logistiques entre le Siège et le Centre de services mondial pendant l'exercice 2012/13 a permis la création de nouveaux groupes chargés d'assurer la gestion des biens et la gestion des stocks stratégiques pour déploiement rapide, ainsi que d'un groupe du service à la clientèle chargé de fournir un appui opérationnel coordonné aux utilisateurs finals sur le terrain. Les fonctions ayant été transférées ont été intégrées aux activités du Centre

de services mondial afin de jeter les bases d'une structure de gestion de la chaîne logistique.

21. Le Secrétaire général ne propose aucun nouveau transfert de fonctions et de postes pour l'exercice 2013/14, car il importe de mener à bien, d'absorber et d'analyser les transferts de fonctions déjà réalisés au cours des exercices 2011/12 et 2012/13 et de réfléchir à la refonte des processus métier, de fixer des objectifs de référence et de déterminer quelles fonctions supplémentaires contribueraient à renforcer et à améliorer les services existants (voir A/67/722, par. 9). Le Comité consultatif rappelle que le transfert des fonctions au Centre de services mondial devait favoriser la refonte des processus métier et la réalisation de gains d'efficacité, ainsi que l'amélioration de la prestation de services en accélérant l'exécution et en réduisant les délais de traitement des demandes (voir A/65/743, par. 165). **Le Comité consultatif se félicite de la démarche adoptée par le Secrétaire général et l'encourage à poursuivre les efforts qu'il fait pour améliorer la prestation de services et refondre les processus métier transférés depuis le Siège. Il demande que le Secrétaire général apporte des précisions sur les résultats obtenus dans son prochain rapport.**

22. Le Comité des commissaires aux comptes a recensé un certain nombre de déficiences concernant le transfert de fonctions ou de postes : planification insuffisante et mauvaise coordination entre les divisions concernées du Département de l'appui aux missions et le Centre de services mondial pour garantir un transfert en douceur des fonctions ou postes visés et assurer la poursuite des activités pendant la période de transition; manque de communication entre les divisions concernées au Département de l'appui aux missions et le Centre concernant les définitions d'emploi, les méthodes de travail et les instructions permanentes, qui ont dû être établies par le Centre lui-même; et retards importants dans la prise en charge par le Centre des fonctions transférées. Par exemple, il a fallu neuf mois en moyenne pour pourvoir 6 des 8 postes dont le transfert avait été approuvé pour 2010/11, 2 postes étant toujours vacants, et seuls 2 des 23 postes dont le transfert avait été approuvé pour 2012/13 avaient été pourvus en octobre 2012. En raison des retards dans le pourvoi des postes transférés, certaines des fonctions qui auraient dû être transférées au Centre étaient encore exécutées par la Division du soutien logistique, bien que les postes correspondants aient été supprimés. Dans d'autres cas, les fonctions n'étaient plus exécutées du tout (voir A/67/5 (Vol. II), par. 201).

23. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des informations actualisées sur l'état d'avancement du transfert des quatre fonctions et des 23 postes concernés, qui sont présentées à l'annexe I du présent rapport. Le Comité consultatif constate, d'après les informations qui lui ont été communiquées, qu'au 14 mars 2013, 8 des 23 postes transférés avaient été pourvus. Le Comité consultatif a été informé d'autre part que le Centre de services mondial exerçait les fonctions ayant trait à la gestion des biens et du matériel pour la prestation de services de génie, le transport de surface et les approvisionnements, ainsi que le soutien aux opérations depuis novembre 2012, celles ayant trait à la gestion des stocks stratégiques pour déploiement rapide depuis décembre 2012 et celles ayant trait à la liquidation des missions depuis janvier 2013. **Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit prié de veiller, à titre prioritaire, à ce que les fonctions transférées du Siège au Centre de services mondial soient dotées en effectif et exécutées de manière satisfaisante.**

24. Ayant demandé des précisions sur les procédures administratives appliquées pour les transferts des postes ayant été pourvus (administrateurs et agents des services généraux), le Comité consultatif a été informé qu'à la suite de l'approbation des transferts par l'Assemblée générale pour les exercices 2011/12 et 2012/13, les postes ont été supprimés au 1^{er} juillet 2011 et 1^{er} juillet 2012, respectivement. Sur les 8 postes qu'il était proposé de transférer en 2011/12, 3 des 5 postes d'administrateur et tous les postes d'agent des services généraux étaient vacants au 1^{er} juillet 2011, 2 administrateurs attendant toujours une affectation. Pour ce qui est des 23 postes devant être transférés en 2012/13, 7 des 13 postes d'administrateur étaient vacants au 1^{er} juillet 2012, 6 fonctionnaires attendant encore une affectation, et 9 des 10 postes d'agent des services généraux étaient pourvus, mais les affectations n'étaient pas terminées. Le Comité consultatif a été informé d'autre part que le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions avaient fait le maximum pour trouver des affectations adéquates pour tous les fonctionnaires qui occupaient les postes supprimés et avaient désigné un responsable chargé de diriger et de coordonner les efforts menés pour trouver des affectations aux fonctionnaires concernés. En mars 2013, les 2 fonctionnaires concernés par les suppressions de postes de 2011 avaient été affectés au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions, alors que les 15 fonctionnaires touchés par les suppressions de postes de 2013 avaient pourvu des postes vacants dans ces deux départements (10), été sélectionnés par d'autres bureaux (2), été transférés au Centre de services mondial (2) ou avaient cessé leurs fonctions dans le cadre d'un licenciement amiable (1).

25. Le Comité consultatif fait d'autres observations sur le transfert de fonctions entre le Siège et le Centre de services mondial dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/67/780).

Centre de communications secondaire de Valence

26. Au paragraphe 3 de son rapport sur le budget pour 2013/14 (A/67/722), le Secrétaire général dit que le Centre de services mondial continuera d'être renforcé pour en faire une entité unifiée comprenant non seulement la Base de Brindisi mais aussi la Base d'appui des Nations Unies à Valence. Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général a, dans son projet de budget pour 2012/13, fait une déclaration du même ordre et énoncé, pour la première fois, son intention de faire de Valence un centre de services spécialisés dans les domaines de la gestion du personnel, du budget et des finances des missions, en plus d'être un centre de communications secondaire actif pour la reprise après sinistre et un pôle informatique (voir A/66/724). Dans son rapport correspondant sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/66/718), le Comité consultatif a estimé que l'idée de déployer le Centre de services mondial sur deux sites séparés différait radicalement de la proposition d'origine et qu'il faudrait que le Secrétaire général présente à l'Assemblée générale, pour qu'elle l'examine et l'approuve, une étude complète démontrant l'intérêt de déployer le Centre sur deux sites. Dans sa résolution 66/264, l'Assemblée générale n'a pas approuvé le transfert de postes entre la Base de Brindisi et celle de Valence et a prié le Secrétaire général de lui exposer dans tous les détails l'objectif ultime de la stratégie globale d'appui aux missions, en énonçant ainsi clairement le rôle du Centre de services mondial dans le plan de mise en œuvre quinquennal de la stratégie.

27. Dans son rapport sur les états financiers des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2011/12 [A/67/5 (Vol. II)], le Comité des commissaires aux comptes a relevé que, à la fin de 2011, six postes du Groupe du Conseil central de contrôle pour le personnel des missions, du Groupe de la vérification des références et du Groupe de l'indemnité pour frais d'études avaient été transférés de la Base de Brindisi à la Base d'appui des Nations Unies à Valence avant que l'Assemblée générale n'ait donné son aval. Le Comité des commissaires aux comptes relève également que, suivant le nouveau modèle de services de la stratégie globale d'appui aux missions, toute proposition de transfert de fonctions ou de postes doit être approuvée par l'Assemblée avant que les transferts ne soient effectués au risque de devoir revenir par la suite sur ce qui a été fait. Le Comité consultatif a été informé que deux postes relatifs au traitement des indemnités pour frais d'études se trouvaient encore à Valence, mais seraient retransférés à la Base de Brindisi, comme le prévoit le projet de budget pour 2013/14. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général retransférera les deux autres postes relatifs au traitement de l'indemnité pour frais d'études de la Base de Valence à celle de Brindisi dans les meilleurs délais, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/264. Le Comité consultatif recommande d'autre part que le Secrétaire général soit prié de veiller à ce que tout transfert de fonctions ou de postes ne devienne effectif qu'après l'approbation de l'Assemblée.**

28. À ce propos, le Comité consultatif rappelle qu'au moment de son examen du rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/67/346), il a été informé que certaines missions bénéficiaient d'un appui administratif fourni par le centre de Valence. Dans son rapport correspondant (A/67/604), le Comité consultatif avait rappelé les observations qu'il avait formulées concernant l'idée d'installer le Centre de services mondial sur deux sites distincts, ce qui différait de la proposition d'origine, recommandé de nouveau à l'Assemblée générale de ne pas approuver les propositions du Secrétaire général tendant à créer une section de la gestion des ressources humaines des missions à la Base de Valence (voir A/66/718, par. 244) et rappelé la résolution correspondante de l'Assemblée générale (66/264). Le Comité consultatif avait aussi réaffirmé l'importance de respecter les résolutions de l'Assemblée.

29. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a pris les décisions ci-après concernant les fonctions du centre de Valence :

a) Aux paragraphes 15 et 16 de la section IV de sa résolution 63/262, l'Assemblée générale a approuvé la proposition faite par le Secrétaire général d'installer à Valence un centre de communications secondaire actif pour l'appui aux activités de maintien de la paix, et a décidé de ne pas donner suite au projet consistant à installer au centre de Valence du matériel de traitement et de stockage des données faisant partie du dispositif de continuité des opérations et de progiciels de gestion intégrés du Secrétariat;

b) Par la suite, au paragraphe 105 de sa résolution 66/246 sur les questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de mettre en œuvre l'initiative 4 (Créer une infrastructure informatique robuste), qui avait été présentée dans le détail aux paragraphes 113 à 139 du rapport du Secrétaire général sur les initiatives du

Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies relatives aux technologies de l'information et des communications (A/66/94). Les objectifs de l'initiative 4 sont les suivants (voir A/66/94, par. 121) : a) mettre en place deux centres informatiques, l'un à la BSLB et l'autre (un centre de communications secondaire actif) à Valence; b) héberger de manière centralisée toutes les applications institutionnelles (Umoja, messagerie électronique, Inspira, iNeed et Système général de contrôle d'identité) dans des centres informatiques intégrés et consolider ainsi les dépenses d'équipement et de fonctionnement liées à l'exploitation des applications; et c) assurer à partir des centres informatiques intégrés, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, des services de suivi et d'appui aux centres informatiques intégrés et locaux, tout en réalisant des réductions de coûts grâce à des économies d'échelle.

30. Le Comité consultatif rappelle aussi que l'Assemblée générale s'était prononcée précédemment sur les solutions informatiques centralisées dans sa résolution 63/269, dans le cadre de propositions concernant la continuité des opérations et la reprise après sinistre. L'Assemblée avait engagé le Secrétaire général à adopter une démarche unifiée en matière de continuité des opérations et de reprise après sinistre, en tirant parti de toutes les infrastructures existantes, afin de réaliser des économies d'échelle et des gains d'efficacité, et l'avait prié de veiller à ce que l'Organisation privilégie dans la mesure du possible les solutions informatiques centralisées plutôt que les solutions locales.

31. Le Comité consultatif note que, dans son rapport d'étape le plus récent, le Secrétaire général n'a pas formulé de propositions ni présenté d'études démontrant l'intérêt de déployer le Centre de services mondial sur deux sites, à savoir Brindisi et Valence. Le Comité consultatif souligne que si le Secrétaire général envisage, dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions, de confier davantage d'activités au centre de Valence, et d'en faire une partie intégrante du Centre de services mondial, l'objectif ultime du Centre devrait être modifié en conséquence. Le Comité consultatif souligne qu'en attendant que ces propositions aient été examinées et approuvées par l'Assemblée générale, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies devrait utiliser le centre de Valence en se conformant strictement aux décisions de l'Assemblée, à savoir comme centre de communications secondaire actif pour les opérations de maintien de la paix et pour héberger les pôles informatiques de l'Organisation et les progiciels intégrés, notamment Umoja, la messagerie électronique et Inspira. Le Comité consultatif recommande également que le Secrétaire général soit prié de veiller à ce que le centre soit désigné de manière cohérente dans les documents soumis à l'Assemblée générale, afin de rendre compte de ses fonctions dans le domaine de l'informatique et des communications.

Informatique et communications

32. On trouvera des informations sur les initiatives d'appui aux missions menées par le Service de l'informatique et des communications aux paragraphes 20 à 25 du rapport sur le budget pour 2013/14 (A/67/722). Le Secrétaire général y explique que le Service de l'informatique et des communications sera réorganisé au cours de l'exercice 2013/14 afin de mieux répondre aux besoins opérationnels et organisationnels, actuels et à venir. Il est prévu que les activités menées à Valence et à Brindisi gagnent en complexité et en envergure du fait de la mise en service d'Umoja et de l'hébergement des pôles informatiques, et des besoins de connectabilité y afférents. Le Secrétaire général explique que le projet Umoja et le

pôle informatique sont en place et que le centre de Valence est le site principal en ce qui concerne l'hébergement mondial, la connectabilité et les orientations générales, ainsi que le centre d'excellence du Département de l'appui aux missions en matière d'informatique et de communications.

33. Les autres initiatives proposées par le Service de l'informatique et des communications dans le cadre des efforts de réorganisation qui seront faits au cours de l'exercice 2013/14 sont les suivantes : a) le renforcement des capacités de soutien et d'intervention rapide grâce au déploiement rapide dans les missions d'une petite équipe de spécialistes dans le domaine de l'informatique et des communications susceptible d'y mettre en place une infrastructure prédéfinie et facile à reproduire (programme i-DART); b) le transfert des stocks de matériel informatique et de communications à la Section des services d'entreposage et de distribution (Service de la logistique) et fusion des ressources de la Section de la gestion des biens avec celles du Bureau du Chef du Service de l'informatique et des communications; et c) le regroupement au Service de l'informatique et des communications des fonctions d'appui informatique hautement spécialisées (niveau 3) actuellement réparties entre le Service de l'appui à la Base et le Service de l'informatique et des communications. Les observations du Comité consultatif sur les propositions précises qui concernent les ressources et la réaffectation des postes sont formulées dans les sections correspondantes ci-après.

34. Le Comité consultatif s'est fait préciser les rôles et responsabilités du Service de l'informatique et des communications, ainsi que la répartition des responsabilités entre la Base de Brindisi et le centre de Valence. La ventilation des postes approuvés pour le Service de l'informatique et des communications par section et par site (Brindisi et Valence) figure à l'annexe II du présent rapport.

35. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de profiter de la réorganisation du Service de l'informatique et des communications pour reconfigurer, consolider et standardiser les processus afin d'améliorer la prestation de services, et obtenir des gains d'efficacité et des économies d'échelle. Le Secrétaire général devrait également être prié de faire le point sur la réorganisation du Service de l'informatique et des communications dans son prochain rapport concernant la Base de soutien logistique.

36. Le Comité consultatif rappelle que les pôles informatiques hébergeront les systèmes qui desservent l'ensemble du Secrétariat, y compris, outre les missions de maintien de la paix, les bureaux et les départements du Siège, les bureaux extérieurs, les commissions régionales et de nombreux autres lieux d'affectation dans le monde ainsi qu'un certain nombre d'autres entités, telles que la Cour internationale de Justice, les tribunaux spéciaux, la Commission de la fonction publique internationale, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (voir A/67/565, annexe III). **Le Comité consultatif estime qu'il convient de clarifier, entre autres : a) la chaîne de responsabilité pour la gestion des pôles informatiques, le soutien et la maintenance des systèmes informatiques et la prestation de services à l'ensemble du Secrétariat, en particulier les attributions qui reviennent au Bureau de l'informatique et des communications et au Département de l'appui aux missions; et b) le financement des pôles informatiques et les accords de partage des coûts. Le Comité consultatif**

recommande que le Secrétaire général soit prié de donner un complément d'information sur les questions susmentionnées dans le rapport d'étape qu'il présentera à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session sur la stratégie informatique et les priorités définies en ce qui concerne la mise en service du progiciel de gestion intégré Umoja et la sécurité informatique (voir la résolution 67/254 de l'Assemblée générale, par. 11).

Cadres de budgétisation axée sur les résultats

37. Dans son dernier rapport, le Comité consultatif a relevé que les cadres de budgétisation axée sur les résultats de la Base de soutien logistique, qui ne comptaient qu'une unique réalisation escomptée², n'illustraient qu'en partie la gamme de services d'appui fournis par la BSLB et a donc recommandé que ces cadres soient renforcés afin de mieux rendre compte de la conversion de la BSLB en Centre de services mondial et de faire la distinction entre les services rendus par la Base et ceux fournis par les unités hébergées, qui occupent les mêmes locaux mais ne font pas partie de la Base de soutien logistique ni du Centre de services mondial. Le Comité consultatif constate qu'en réponse à cette demande, le projet de budget pour l'exercice 2013/14 comprend désormais trois indicateurs de succès : a) amélioration de l'appui opérationnel et technique apporté aux missions de maintien de la paix et aux autres opérations sur le terrain; b) amélioration du déploiement rapide dans les missions tout au long de leur cycle de vie, comme prescrit par le Siège; et c) renforcement de la capacité des unités hébergées de fournir un appui en matière de maintien de l'ordre, d'état de droit et de formation aux missions de maintien de la paix et autres opérations sur le terrain.

38. **Le Comité consultatif note avec satisfaction les mesures prises pour améliorer la présentation des cadres de budgétisation axée sur les résultats. Il recommande que le Secrétaire général soit prié de continuer à affiner les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les produits prévus, afin de mieux rendre compte de la conversion de la BSLB en Centre de services mondial, et à spécifier des objectifs de résultats, des niveaux de départ et des objectifs de référence afin que les cadres logiques puissent servir d'outils efficaces de mesure, de suivi et d'évaluation des résultats effectifs par rapport aux objectifs fixés. Étant donné que le Service de l'information et des communications doit être restructuré au cours de l'exercice 2013/14 et que les fonctions et activités dont s'acquitte la BSLB ont une complexité et une ampleur croissantes (voir par. 32 du présent document), le Comité consultatif recommande qu'une attention particulière soit accordée à la spécification du cadre logique du Service afin de mieux rendre compte de la gamme des services fournis aux opérations de maintien de la paix, aux missions et aux autres services du Secrétariat.**

² Efficacité et efficacité accrues de l'appui en matière d'administration, de technologies de l'information et des communications et de logistique prêté par le Centre de services mondial aux opérations de maintien de la paix, à d'autres missions et à ses propres services.

B. Ressources nécessaires

39. Le montant brut du projet de budget de la BSLB pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 s'élève à 68 886 000 dollars (montant net : 62 914 900 dollars), soit une augmentation de 259 000 dollars en chiffres bruts (0,4 %) par rapport au crédit ouvert en 2012/13, qui s'établissait à 68 627 000 dollars. Ce budget couvre le déploiement de 131 agents recrutés sur le plan international, de 287 agents recrutés sur le plan national et de 6 emplois de temporaire inscrits à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

1. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2012/13^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2013/14^a</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	130	131	1
Personnel recruté sur le plan national	287	287	–
Emplois de temporaire ^b	6	6	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé/proposé.

^b Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

40. Les dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2013/14 s'établissent à 42 500 000 dollars, soit une augmentation de 308 000 dollars (0,7 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2012/13, qui s'élevait à 42 192 000 dollars. Cette augmentation globale est le résultat de plusieurs facteurs : a) la hausse de 1 522 400 dollars (7,8 %) des prévisions de dépenses au titre du personnel recruté sur le plan international, qui s'explique en grande partie par la budgétisation intégrale des 13 nouveaux postes créés au cours de l'exercice considéré, les taux plus faibles de vacance retenus et la création proposée d'un nouveau poste; et b) la baisse de 1 072 400 dollars (4,9 %) des dépenses communes de personnel prévues pour les agents recrutés sur le plan national.

41. On trouvera des informations sur les taux de vacance de postes retenus pour établir les prévisions de dépenses pour l'exercice 2013/14 aux paragraphes 57 et 58 du budget de la BSLB pour cet exercice (A/67/722). Le projet de budget pour l'exercice 2013/14 prévoit un taux de vacance de postes plus faible pour le personnel recruté sur le plan international, à savoir 17 %, contre 18 % pour l'exercice en cours. Un taux de 6 % a été appliqué au personnel recruté sur le plan national, contre 5 % pour l'exercice 2012/13. Le Secrétaire général précise que les taux de vacance de postes sont établis sur la base des données et tendances en matière de taux effectifs d'occupation des postes les plus récentes disponibles au moment de l'établissement du budget.

42. Le Comité consultatif constate qu'au cours de l'exercice 2011/12, le taux moyen effectif de vacance de postes s'est élevé à 21,2 % pour ce qui est du personnel recruté sur le plan international. Ayant demandé des précisions concernant la persistance de forts taux de vacance de postes à la BSLB, le Comité consultatif a été informé qu'ils s'expliquaient par les taux élevés de vacance de postes de la Force de police permanente. Ainsi, en raison du roulement continu des membres du personnel de police détachés, le taux de vacance de postes de la Force de police

permanente s'élevait à 23 % au mois de janvier 2013, contre 8 % pour les postes clefs de la BSLB. De plus, pour ces postes, le recrutement relève toujours de la Division de la police du Département des opérations de maintien de la paix, la BSLB étant uniquement chargée de gérer l'intégration des candidats retenus. **Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit prié de veiller, dans ses prochains projets de budget, à apporter davantage de précisions au tableau présentant les taux de vacance de postes afin d'y inclure les taux correspondant à chaque unité hébergée.**

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

43. Le Secrétaire général propose de créer un poste à la BSLB et de procéder au transfert interne de nombreux postes et emplois de temporaire, en grande partie dans le cadre de la restructuration du Service de l'informatique et des communications. On trouvera à l'annexe III du présent rapport un résumé détaillé des modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs. **Sauf indication contraire, le Comité consultatif recommande l'approbation des transferts internes proposés au sein de la BSLB.**

Centre des normes et études techniques

44. Le Secrétaire général propose que, dans le cadre de la conversion de la BSLB en Centre de services mondial, le Centre des normes et études techniques du Service de la logistique soit chargé de gérer tous les projets de génie et activités de planification. Il propose également :

a) De créer un poste de spécialiste de l'environnement (P-3), dont le titulaire sera chargé de s'occuper des questions environnementales dans le cadre de la conception et de la mise au point du programme d'organisation en modules de la stratégie globale d'appui aux missions; d'apporter un appui opérationnel aux missions, s'agissant de questions liées à l'environnement; et d'assurer la liaison avec les équipes de pays des Nations Unies ainsi que les autorités nationales et locales afin d'améliorer la gestion des questions environnementales liées aux activités des missions et de la population vivant aux alentours;

b) De déplacer au Centre des normes et études techniques le Groupe de la planification et des projets, qui compte quatre postes (1 P-3 et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et relevait jusqu'alors de la Section des services auxiliaires internes.

45. Selon le Secrétaire général, la charge de travail du Groupe de la planification et des projets devrait fortement décroître après la mise en service, en 2012/13, du bâtiment du Service de l'informatique et des communications, dernier grand projet du plan-cadre d'équipement concernant la Base de soutien logistique. Toutefois, le nombre d'activités liées à l'appui aux missions et à la mise en œuvre du programme d'organisation en modules continue d'augmenter (voir A/67/722, par. 48).

46. Le Comité consultatif rappelle que l'effectif du Centre des normes et études techniques avait déjà été renforcé au cours de l'exercice 2012/13, avec le transfert de trois postes P-3 et deux postes d'agent des services généraux en provenance du Siège dans le cadre de la conversion de la BSLB en Centre de services mondial (voir par. 20 du présent document). Le Comité consultatif a demandé des précisions sur les raisons motivant le transfert de quatre postes supplémentaires du Groupe de la

planification et des projets au Centre des normes et études techniques, y compris sur les services et fonctions que les titulaires devraient assurer au Centre et sur la charge de travail supplémentaire prévue, compte tenu du fait que les transferts du Siège devaient également permettre de réorganiser les processus métier et d'obtenir des gains d'efficacité (voir par. 21 du présent document). Le Comité consultatif a été informé que les titulaires des cinq postes transférés depuis le Siège continueraient de s'occuper des activités liées aux projets de génie menés par la Division du soutien logistique, tandis que les capacités offertes par les quatre postes supplémentaires transférés depuis le Groupe de la planification et des projets permettraient au Centre de répondre aux besoins opérationnels croissants liés à l'augmentation du nombre d'activités entreprises pour appuyer les missions et mettre en œuvre le programme d'organisation en modules de la stratégie globale d'appui aux missions. Il a également été informé que la conception centralisée de prototypes et d'outils de planification au Centre simplifierait les opérations de génie sur le terrain et faciliterait la tâche des chefs des sections du génie dans les missions. À long terme, ces gains d'efficacité permettraient d'améliorer la productivité du personnel existant et de réduire les effectifs nécessaires sur le terrain.

47. Le Comité consultatif prend note de la proposition faite par le Secrétaire général de porter les effectifs du Centre des normes et études techniques à 19 postes en 2013/14 (1 P-4, 7 P-3 et 11 agents des services généraux recrutés sur le plan national) contre 14 en 2012/13 (1 P-4, 5 P-3 et 8 agents des services généraux recrutés sur le plan national). **La capacité du Centre des normes et études techniques ayant récemment été renforcée et au vu des renseignements communiqués sur les fonctions du Centre et sa charge de travail, le Comité consultatif estime que les attributions attachées aux quatre postes dont le transfert est proposé de la Section des services auxiliaires internes au Centre des normes et études techniques pourraient être assurées par le personnel en place. Il recommande donc de supprimer les quatre postes (1 P-3 et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national) qui composent le Groupe de la planification et des projets et dont le transfert était proposé.**

48. Le Comité consultatif, ayant demandé des précisions sur le mandat et les fonctions attachés au poste de spécialiste de l'environnement (P-3) qu'il est proposé de créer, a été informé que, conformément aux objectifs de la stratégie globale d'appui aux missions, tous les projets de génie et de création de modules devaient faire l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement par un spécialiste. Le Centre devait donc disposer en interne du savoir-faire nécessaire pour s'occuper de ces questions environnementales et pour pouvoir apporter l'appui nécessaire aux missions. Le titulaire de ce poste serait également chargé d'élaborer des états de référence environnementaux et des études d'impact sur l'environnement et servirait d'attaché de liaison auprès de ses homologues dans les missions, au Siège et au Programme des Nations Unies pour l'environnement en ce qui concerne l'élaboration de programmes environnementaux, de stratégies et de politiques. **Le Comité consultatif est conscient qu'il est nécessaire de créer un poste de spécialiste de l'environnement (P-3) et recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général.**

Bureau du Chef du Service de l'informatique et des communications (Brindisi)

49. Le Secrétaire général propose d'accroître les effectifs du Bureau du Chef du Service de l'informatique et des communications (Brindisi) en procédant au transfert interne de 14 postes supplémentaires (1 poste de fonctionnaire recruté sur le plan international et 13 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) :

a) Un poste de fonctionnaire d'administration (P-4) et 5 postes d'agent des services généraux (2 postes d'assistant administratif, 2 postes d'assistant chargé des stocks et fournitures et 1 poste d'informaticien) seront transférés de la Section de la gestion des biens au Bureau du Chef du Service de l'informatique et des communications à la suite de la réorganisation de la Section des services d'entreposage et de distribution du Service de la logistique, où devrait être déménagé le matériel informatique;

b) Quatre postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (technicien du soutien logiciel) seront transférés de la Section des services auxiliaires internes au Bureau du Chef du Service de l'informatique et des communications afin de regrouper et de renforcer les capacités du Service en matière de soutien logiciel, d'assurer la continuité des opérations et d'éliminer certaines activités et technologies faisant double emploi;

c) Deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (1 poste d'assistant administratif et 1 poste d'informaticien) seront transférés depuis la Section de l'appui aux infrastructures technologiques;

d) Deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (1 poste de concepteur technique et 1 poste d'assistant administratif) seront transférés depuis la Section de l'appui aux réseaux.

Section de l'appui au centre informatique du Service de l'informatique et des communications (Brindisi)

50. Le Secrétaire général propose d'augmenter les effectifs de la Section de l'appui au centre informatique du Service de l'informatique et des communications de Brindisi de trois postes, à savoir : a) un poste d'agent du Service mobile transféré de la Section de l'appui technique aux liaisons par satellite; b) un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national réaffecté de la Section de la gestion des biens; et c) un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national transféré de la Section des services auxiliaires internes.

51. Le Secrétaire général estime que la conversion de la BSLB en Centre de services mondial doit s'accompagner d'un renforcement des capacités de la Section de l'appui au centre informatique pour lui permettre d'être plus disponible et de fournir de façon fiable un éventail plus large de services informatiques aux missions. La Section, dont les fonctions sont décrites au paragraphe 54 du rapport du Secrétaire général sur le budget de la BSLB pour l'exercice 2013/14, est chargée d'apporter un appui aux opérations de maintien de la paix et aux organismes des Nations Unies en mettant à leur disposition une infrastructure logicielle intégrée, une infrastructure de stockage des données, un système de messagerie intégré et des capacités de récupération des données après sinistre. Elle fournit aussi un appui au programme mondial de formation en informatique, supervise la mise en œuvre des

procédures et contrôles de sécurité informatique dans les missions et gère le fonctionnement du centre de données de référence. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a appris que la Section était aussi chargée : a) d'assurer l'hébergement et l'appui aux applications au niveau de l'Organisation (Umoja et iNeed), des départements (Field Support Suite, Galileo et messagerie électronique) et des missions (Sun/Progen), avec un taux de disponibilité d'au moins 99,95 %; b) de mettre en œuvre la stratégie de continuité des opérations et reprise après sinistre de la Division de l'informatique et des communications du Siège et de veiller à reproduire les données essentielles; c) de fournir des services continus d'appui technique de haut niveau au Centre de services mondial et aux missions, y compris concernant le volet relatif à l'organisation en modules de la stratégie globale d'appui aux missions; et d) de servir de pôle d'acheminement du courrier.

52. On trouvera un récapitulatif des changements proposés au tableau d'effectifs du Service de l'informatique et des communications dans le tableau qui suit le paragraphe 50 du rapport sur le budget pour l'exercice 2013/14. Comme indiqué au paragraphe 34 du présent document, on trouvera des précisions concernant la fonction informatique à l'annexe II. **Le Comité consultatif ne voit aucune objection aux transferts touchant le Service de l'informatique et des communications proposés par le Secrétaire général.**

2. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2012/13</i>	<i>Montant proposé pour 2013/14</i>	<i>Variation</i>
26 435 000	26 386 000	(49 000)

53. Les prévisions relatives aux dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 s'élèvent à 26 386 000 dollars, soit une baisse de 49 000 dollars (0,2 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice en cours. Cette baisse nette s'explique par une diminution des dépenses prévues de 521 000 dollars (soit 6,4 %) au titre des installations et infrastructures, de 103 500 dollars (soit 15,4 %) au titre des transports terrestres, de 79 400 dollars (soit 6,3 %) au titre des voyages et de 79 100 dollars (soit 1,2 %) au titre des communications, laquelle a été en partie compensée par une hausse de 770 200 dollars (soit 10,8 %) au titre des services informatiques.

54. Le Comité consultatif constate que la baisse des dépenses prévues au titre des installations et infrastructures est principalement due à l'achèvement de plusieurs projets de construction au cours de l'exercice 2012/13, pour lesquels aucun crédit n'a été demandé pour l'exercice 2013/14.

55. Comme indiqué au paragraphe 69 du rapport sur le budget de la BSLB pour l'exercice 2013/14, la hausse des dépenses prévues au titre de l'informatique s'explique par la nécessité de financer les services d'appui de six prestataires supplémentaires à Valence après la mise en service intégrale des installations et les dépenses de maintenance et de réparation du système d'information géographique, pour lesquelles aucun crédit n'avait été inscrit au budget de l'exercice 2012/13. Ayant demandé plus de renseignements à ce sujet, le Comité a été informé que les six prestataires supplémentaires étaient nécessaires pour assurer l'exploitation des

installations ainsi que les services d'appui informatique aux utilisateurs finals et au réseau local. Le Comité consultatif a aussi obtenu une liste présentant en détail les fonctions et services dont devront s'acquitter les six consultants et a été informé que ces fonctions permettront de répondre aux nouveaux besoins en services d'appui contractuels découlant de la mise en service intégrale du centre de Valence.

56. Il a également appris que la stratégie de gestion des effectifs adoptée pour le centre informatique de Valence consistait à garder un nombre limité de fonctionnaires essentiels, chargés de superviser et de gérer le fonctionnement des installations informatiques, et à faire appel à des consultants pour faire face aux besoins d'appui supplémentaires. À terme, les centres informatiques de Valence et de Brindisi seront d'importance équivalente, mais on prévoit que celui de Valence ne comptera qu'un petit nombre de postes essentiels par rapport à la portée de ses activités et de ses services d'appui. En s'appuyant sur les informations communiquées à ce sujet (voir l'annexe II du présent rapport), le Comité a constaté que sur les 80 postes approuvés que comptait actuellement le Service de l'informatique et des communications, 56 étaient basés à Brindisi et 24 à Valence. **Compte tenu des justifications fournies, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général visant à recruter six nouveaux consultants en informatique pour l'exercice 2013/14. Il recommande également que le Secrétaire général soit prié de continuer à suivre de près les besoins en services de consultants et, le cas échéant, de procéder aux ajustements nécessaires afin de garantir l'utilisation optimale des ressources fournies.**

V. Questions diverses

Appui aux missions politiques spéciales

57. Comme l'indique la partie V du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la BSLB pour l'exercice 2011/12 (A/67/582), la valeur de remplacement des stocks stratégiques pour déploiement rapide livrés à des missions politiques spéciales, à des missions de maintien de la paix et à d'autres entités au cours de l'exercice 2011/12 s'est élevée à 1 848 800 dollars, répartis comme suit : Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (106 430 dollars); Bureau de la coordination des affaires humanitaires (265 260 dollars); Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (431 050 dollars); Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (14 950 dollars); Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (130 150 dollars); Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (1 440 dollars); Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (159 090 dollars); Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) (472 850 dollars); Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale (4 860 dollars); Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) (135 740 dollars); et Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (126 970 dollars).

58. Le Comité consultatif, ayant demandé davantage de renseignements sur le coût de toutes les activités d'appui aux missions politiques spéciales prévues pour l'exercice 2013/14 et son remboursement, a appris que le budget 2013/14 prévoyait

une provision de 37 920 dollars visant à couvrir les dépenses liées aux six visites officielles prévues à l'UNOWA et au BRENUAC.

59. Il a de plus été informé que 15 membres du personnel de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye partageaient actuellement les locaux de la BSLB et pouvaient ainsi profiter des gains d'efficacité opérationnelle et institutionnelle fournis par le Centre de services mondial. Par exemple, le savoir-faire et la structure hiérarchique offerts par le Centre leur fournissent l'encadrement et l'orientation opérationnelle nécessaires, permettant ainsi de limiter les effectifs et les dépenses de la Mission. De plus, le coût lié à l'accueil du personnel de la Mission dans les locaux du Centre est moindre car les 15 fonctionnaires, qui ne représentent qu'une faible part de la présence des Nations Unies à Brindisi, utilisent des infrastructures existantes.

60. Le Comité consultatif a aussi appris que le Centre de services mondial apportait au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel un certain nombre de services d'appui administratif dans le domaine de la gestion des ressources financières et humaines ainsi que du matériel de télécommunications mobiles. Cet appui est apporté par le personnel en place au Centre et par deux agents des services généraux dont les postes sont financés par le Bureau de l'Envoyé spécial. À cet égard, le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général a présenté les prévisions de dépenses du Bureau de l'Envoyé spécial pour 2013 (voir A/67/346/Add.8), qui seront examinées lors de sa session en cours. Il a été informé que la nomination de l'Envoyé spécial par le Secrétaire général avait pris effet le 12 octobre 2012 et que le financement des dépenses provisoires du Bureau occasionnées à partir de janvier 2013 était régi par une autorisation d'engagement du Secrétaire général au titre des dépenses imprévues et extraordinaires. Le Comité consultatif présentera ses observations sur l'appui fourni par la BSLB au Bureau de l'Envoyé spécial dans le cadre de l'examen du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget du Bureau pour 2013.

61. Le Comité consultatif fait des observations plus détaillées au sujet de la fourniture de stocks stratégiques pour déploiement rapide et de l'appui apporté aux missions politiques spéciales dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations (A/67/780).

Centre de gestion du Système d'information géographique

62. Le Comité consultatif, ayant demandé des explications concernant les fonctions et services assurés par le Centre de gestion du Système d'information géographique, situé dans les locaux du Service de la logistique de la BSLB, a appris qu'une des principales tâches du Centre consistait à fournir aux missions des cartes topographiques établies au moyen d'images satellitaires. Depuis sa création en 2006/07, le Centre a fourni ses services à de nombreuses missions, dont la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie. **Le Comité consultatif estime qu'il est nécessaire de préciser les rôles et responsabilités respectifs du Siège, de la BSLB et des missions en ce qui concerne la fourniture de services géospatiaux ainsi que l'achat et l'entretien de**

systèmes d'information géographique. Il fait des observations plus détaillées à ce sujet dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations.

Formation

63. En ce qui concerne les séances de formation prévues, le Comité consultatif a été informé que le Centre de services mondial comptait proposer des cours dans le domaine des achats, de la gestion de projet, des compétences personnelles, de la sécurité, des premiers soins et des finances, ainsi que des cours spécialisés destinés aux unités hébergées dans le domaine du maintien de l'ordre et de l'état de droit, afin de permettre au personnel du Centre de services mondial d'obtenir ou d'actualiser les compétences nécessaires pour mieux faire face à l'augmentation de la demande de services d'appui de la part des missions. Il a également été informé qu'au cours de l'exercice 2013/14, 494 personnes devraient participer à ces cours, proposés aux agents recrutés sur le plan national et international.

64. Au vu des renseignements complémentaires qui lui ont été communiqués sur le programme de formation de la BSLB pour 2013/14, le Comité consultatif constate que certains cours ne seront suivis que par un nombre très faible de participants. **Le Comité consultatif souligne qu'il convient d'utiliser les crédits de formation en évitant tout gaspillage et est convaincu que la BSLB fera tout son possible pour rationaliser ses programmes.** Il fait des observations plus détaillées à ce sujet dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations.

Plan-cadre d'équipement

65. Le Comité consultatif, ayant demandé davantage de précisions concernant le plan-cadre d'équipement mentionné au paragraphe 48 du rapport du Secrétaire général sur le budget de la BSLB pour l'exercice 2013/14, y compris le coût et le nombre de fonctionnaires concernés, a appris que ce plan prévoyait deux grands projets de construction de bureaux et d'infrastructures (bâtiments A et B) s'étendant sur plusieurs années, y compris l'installation d'un système d'alimentation dynamique sans interruption, dont l'objectif est d'assurer une source fiable d'énergie aux infrastructures informatiques essentielles de la BSLB. Les projets de construction ont été menés à bien pour un coût total de 6,6 millions d'euros, mais l'installation du système d'alimentation dynamique sans interruption a été retardée en raison de la lenteur des négociations lors de la passation du marché et le projet est toujours en cours (voir par. 7 du présent document).

VI. Conclusions

66. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la Base de soutien logistique pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 sont énoncées au paragraphe 34 du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget pour cet exercice (A/67/582). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé, dont le montant s'établit à 4 259 300 dollars, ainsi que le montant de 2 315 800 dollars correspondant aux recettes et ajustements soient portés au crédit des États Membres selon des modalités qui seront arrêtées par l'Assemblée.**

67. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la Base de soutien logistique pour l'exercice allant du

1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 sont énoncées au paragraphe 70 du rapport du Secrétaire général sur le budget de cet exercice. **Compte tenu de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 47 du présent document, le Comité consultatif recommande de réduire le montant des dépenses prévues au budget de 68 886 000 à 68 517 400 dollars, soit une baisse de 368 600 dollars. Le Comité consultatif recommande donc à l'Assemblée générale :**

a) D'ouvrir un crédit de 68 517 400 dollars aux fins du fonctionnement de la Base de soutien logistique pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014;

b) De répartir le montant indiqué à l'alinéa a) entre les budgets des différentes opérations de maintien de la paix en activité en vue d'assurer le financement de la Base pendant l'exercice visé.

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/67/582)
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/67/722)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 [A/67/5 (Vol. II)]
- Résolution 66/266 de l'Assemblée générale sur le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)
- Troisième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions (A/67/633)
- Rapport du Secrétaire général présentant un aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/67/723)

Annexe I

Occupation des 23 postes transférés au cours de l'exercice 2012/13 de la Division du soutien logistique du Département de l'appui aux missions au Centre de services mondial

<i>Unité administrative</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Occupation du poste</i>	<i>Unité administrative au Centre de services mondial</i>
Service du soutien aux opérations				
Service du soutien aux opérations	D-1	Chef de service	Candidat sélectionné	Bureau du Directeur du Centre de services mondial
Groupe des stocks stratégiques pour déploiement rapide	P-4	Chef de groupe	Pourvu depuis le 19 octobre 2012	Bureau du Chef du Service de la logistique (Groupe des stocks stratégiques pour déploiement rapide)
Groupe des stocks stratégiques pour déploiement rapide	P-3	Logisticien	Pourvu depuis le 7 novembre 2012	Bureau du Chef du Service de la logistique (Groupe des stocks stratégiques pour déploiement rapide)
Section des opérations logistiques	P-3	Logisticien	Vacant	Section de la gestion des biens
Section des opérations logistiques	G	Assistant au soutien logistique	Candidat sélectionné	Section de la gestion des biens
Section des opérations logistiques	G	Assistant administratif	Vacant (candidat en cours de sélection)	Bureau du Directeur du Centre de services mondial
Groupe des stocks stratégiques pour déploiement rapide	G	Assistant (budget et finances)	Candidat sélectionné	Bureau du Chef du Service de la logistique (Groupe des stocks stratégiques pour déploiement rapide)
Groupe des stocks stratégiques pour déploiement rapide	G	Assistant d'équipe	Candidat sélectionné	Bureau du Chef du Service de la logistique (Groupe des stocks stratégiques pour déploiement rapide)
Service du soutien spécialisé				
Section du génie	P-4	Chef de groupe	Pourvu depuis le 25 octobre 2012	Section de la gestion des biens
Section des approvisionnements	P-4	Chef de groupe	Vacant	Bureau du Chef du Service de la logistique (Groupe du service à la clientèle)
Section des approvisionnements	P-4	Chef de groupe	Pourvu depuis le 5 janvier 2013	Bureau du Directeur du Centre de services mondial
Section du génie	P-3	Ingénieur civil	Pourvu depuis le 12 décembre 2012	Centre des normes et études techniques
Section du génie	P-3	Ingénieur	Liste des candidats au poste d'ingénieur électrotechnicien en cours d'examen	Centre des normes et études techniques
Section du génie	P-3	Ingénieur civil	Pourvu depuis le 18 novembre 2012	Centre des normes et études techniques
Section du génie	P-3	Ingénieur	Vacant	Section de la gestion des biens
Section des approvisionnements	P-3	Fonctionnaire de l'approvisionnement	Pourvu depuis le 25 février 2013	Section des services d'entreposage et de distribution
Section du génie	G	Assistant au soutien logistique	Candidat sélectionné	Centre des normes et études techniques

<i>Unité administrative</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Occupation du poste</i>	<i>Unité administrative au Centre de services mondial</i>
Section du génie	G	Secrétaire	Vacant (candidat en cours de sélection)	Centre des normes et études techniques
Section des approvisionnements	G	Assistant administratif	Candidat sélectionné	Bureau du Chef du Service de la logistique (Groupe du service à la clientèle)
Section des approvisionnements	G	Assistant (stocks et fournitures)	Candidat sélectionné	Bureau du Chef du Service de la logistique (Groupe du service à la clientèle)
Service des transports et des mouvements				
Section du transport de surface	P-3	Fonctionnaire chargé des transports	Pourvu depuis le 18 février 2013	Section de la gestion des biens
Section du transport de surface	G	Assistant d'équipe	Candidat sélectionné	Section de la gestion des biens
Section du transport de surface	G	Assistant administratif	Candidat sélectionné	Section de la gestion des biens

Abréviation : G = agent des services généraux.

Annexe II

Postes approuvés pour le Service de l'informatique et des communications, ventilés par section et par lieu

	Brindisi										Valence									
	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national					Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national				
	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	Total partiel	Agent des services Administrateur recruté sur le plan national	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Total partiel	Total	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	Total partiel	Agent des services Administrateur recruté sur le plan national	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Total partiel	Total
Bureau du Chef du Service de l'informatique et des communications																				
Effectif approuvé 2012/13	1	1	1	-	-	3	-	3	3	6	1	1	1	-	1	4	-	6	6	10
Transfert	-	1	-	-	-	1	-	13	13	14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réaffectation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif proposé 2013/14	1	2	1	-	-	4	-	16	16	20	1	1	1	-	1	4	-	6	6	10
Section de l'appui aux réseaux																				
Effectif approuvé 2012/13	-	-	1	-	2	3	-	5	5	8	-	1	-	-	1	2	-	1	1	3
Transfert	-	-	-	-	-	-	-	(2)	(2)	(2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réaffectation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif proposé 2013/14	-	-	1	-	2	3	-	3	3	6	-	1	-	-	1	2	-	1	1	3
Section de l'appui technique aux liaisons par satellite																				
Effectif approuvé 2012/13	-	1	-	-	3	4	-	3	3	7	-	1	-	-	1	2	-	4	4	6
Transfert	-	-	-	-	(1)	(1)	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réaffectation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif proposé 2013/14	-	1	-	-	2	3	-	3	3	6	-	1	-	-	1	2	-	4	4	6
Section de l'appui au centre informatique																				
Effectif approuvé 2012/13	-	-	1	-	1	2	-	3	3	5	-	1	-	-	-	1	-	1	1	2
Transfert	-	-	-	-	1	1	-	1	1	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réaffectation	-	-	-	-	-	-	-	1	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif proposé 2013/14	-	-	1	-	2	3	-	5	5	8	-	1	-	-	-	1	-	1	1	2

	Brindisi										Valence									
	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national					Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national				
	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	Total partiel	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Total partiel	Total	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	Total partiel	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Total partiel	Total		
Section de l'appui aux infrastructures technologiques																				
Effectif approuvé 2012/13	-	-	-	-	1	1	-	17	17	18	-	-	-	-	1	1	-	2	2	3
Transfert	-	-	-	-	-	-	-	(2)	(2)	(2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réaffectation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif proposé 2013/14	-	-	-	-	1	1	-	15	15	16	-	-	-	-	1	1	-	2	2	3

Annexe III

**Récapitulatif des modifications du tableau d'effectifs
proposées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013
au 30 juin 2014**

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois de la Base touchés par les changements</i>	<i>Classe</i>	<i>Nouveaux postes ou emplois à la Base</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Bureau du Directeur					
Groupe du Conseil central de contrôle pour le personnel des missions	+6	GN PT			Postes transférés de la Section des ressources humaines (Service de l'appui à la Base)
Total partiel	+6		-		
Service de l'appui à la Base					
Section des services auxiliaires internes	-1	P-3			Poste transféré au Centre des normes et études techniques (Service de la logistique)
	-3	GN			Postes transférés au Centre des normes et études techniques (Service de la logistique)
	-4	GN			Postes transférés au Bureau du Chef du Service de l'informatique et des communications (Brindisi)
	-1	GN			Poste transféré à la Section de l'appui au centre informatique du Service de l'informatique et des communications (Brindisi)
Section des ressources humaines	-6	GN PT			Postes transférés au Conseil central de contrôle pour le personnel des missions (Bureau du Directeur)
Total partiel	-15		-		
Service de la logistique					
Section des services d'entreposage et de distributions	+5	GN			Postes transférés de la Section de la gestion des biens du Service de l'informatique et des communications (Brindisi)
Centre des normes et études techniques	+1	P-3			Poste transféré de la Section des services auxiliaires internes (Service de l'appui à la Base)
	+3	GN			Postes transférés de la Section des services auxiliaires internes (Service de l'appui à la Base)
			+1	P-3	Création d'un nouveau poste
Total partiel	+9		+1		
Service de l'informatique et des communications					
Bureau du Chef	+1	P-4			Poste transféré de la Section de la gestion des biens du Service de l'informatique et des communications (Brindisi)

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois de la Base touchés par les changements</i>	<i>Classe</i>	<i>Nouveaux postes ou emplois à la Base</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	+5	GN			Postes transférés de la Section de la gestion des biens du Service de l'informatique et des communications (Brindisi)
	+4	GN			Postes transférés de la Section des services auxiliaires internes (Service de l'appui à la Base)
	+2	GN			Postes transférés de la Section de l'appui aux infrastructures technologiques du Service de l'informatique et des communications (Brindisi)
	+2	GN			Postes transférés de la Section de l'appui aux réseaux du Service de l'informatique et des communications (Brindisi)
Section de la gestion des biens	-1	P-4			Poste transféré au Bureau du Chef du Service de l'informatique et des communications (Brindisi)
	-5	GN			Postes transférés au Bureau du Chef du Service de l'informatique et des communications (Brindisi)
	-5	GN			Postes transférés à la Section des services d'entreposage et de distributions (Service de la logistique)
	-1	GN			Poste réaffecté à la Section de l'appui au centre informatique du Service de l'informatique et des communications (Brindisi)
Section de l'appui aux infrastructures technologiques	-2	GN			Postes transférés au Bureau du Chef du Service de l'informatique et des communications (Brindisi)
Section de l'appui aux réseaux	-2	GN			Postes transférés au Bureau du Chef du Service de l'informatique et des communications (Brindisi)
Section de l'appui au centre informatique	+1	SM			Poste transféré de la Section de l'appui technique aux liaisons par satellite du Service de l'informatique et des communications (Brindisi)
	+1	GN			Poste transféré de la Section des services auxiliaires internes (Service de l'appui à la Base)
	+1	GN			Poste réaffecté de la Section de la gestion des biens du Service de l'informatique et des communications (Brindisi)
Section de l'appui technique aux liaisons par satellite	-1	SM			Poste transféré à la Section de l'appui au centre informatique du Service de l'informatique et des communications (Brindisi)
Total partiel	-		-		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois de la Base touchés par les changements</i>	<i>Classe</i>	<i>Nouveaux postes ou emplois à la Base</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Total	–		+1		
Postes pourvus par des agents recrutés sur le plan international	+1				
Postes pourvus par des agents recrutés sur le plan national	–				
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)					
Emplois de temporaire pourvus sur le plan international	–				
Emplois de temporaire pourvus sur le plan national	–				

Abréviations : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions); SM = agent du Service mobile.